

## Conseil scientifique

### Formation restreinte

**Mardi 24 mai 2016, 10h-12h30**

**Présents :** Olivier Borraz, Manlio Cinalli, Nicolas Coeurdacier, Philippe Coulangeon, Renaud Dehousse, Alain Dieckhoff, Sophie Dubuisson-Quellier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Christophe Jamin, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Jean-Marc Robin, Paul-André Rosental, Jakob Vogel, Dina Waked, Cornelia Woll.

**Absents ou excusés :** Jean-Marie Donegani (donne procuration à Alain Dieckhoff), Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Matthieu Fulla, Olivier Godechot, Bruno Latour, Laurent Lesnard, Marco Oberti (donne procuration à Philippe Coulangeon), Xavier Ragot, Francesco Saraceno.

#### **Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

---

#### **1/Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 19 avril 2016.**

Marc Lazar s'enquiert de corrections et d'objections sur ce document. N'en relevant aucune, il considère que le compte-rendu est adopté.

#### **2/Point d'information sur USPC**

Frédéric Mion rappelle que le gouvernement a décidé, le 29 avril 2016, de mettre un terme à l'initiative d'excellence remportée par la COMUE USPC en 2012. Cette décision a été prise sur l'avis d'un jury international réuni au terme de la période probatoire, comme le prévoyaient les règles de l'initiative d'excellence : le gouvernement s'était préalablement engagé à se conformer à la recommandation de ce jury. S'agissant des IDEX franciliens, le jury a décidé de prolonger la période probatoire pour trois d'entre eux – Sorbonne Universités, Paris Sciences et Lettres et Université Paris Saclay – et d'arrêter l'IDEX pour la COMUE USPC.

Les questions de gouvernance de l'USPC semblent avoir occupé une place majeure dans les préoccupations du jury. Ce dernier a relevé que, dans le dossier lauréat en 2012, l'USPC s'était engagée à la création d'une « université unifiée » ; dans la version anglaise du dossier, le terme « *merger* » était même utilisé à deux reprises : or, aucune fusion n'a été réalisée depuis lors. Dans l'esprit de Sciences Po, il n'a du reste jamais été question de fusionner avec quiconque. Observant que la fusion n'avait pas été réalisée et que, dans son dossier de fin de période probatoire, l'USPC ne proposait pas de trajectoire institutionnelle qui mènerait de manière certaine vers une fusion, le jury a estimé que les promesses de 2012 n'avaient pas été tenues, ce qui devait conduire à l'abandon de l'IDEX. Il est surprenant de noter que, dans son examen, le jury ne semble pas s'être longuement arrêté sur les projets effectivement menés par l'USPC ni sur les avancées réalisées entre les différents membres, notamment en matière de recherche, de formation ou d'internationalisation. Les préoccupations institutionnelles ont véritablement primé.

Frédéric Mion estime que la question désormais importante est celle de l'avenir à très court, court, moyen et long termes. En premier lieu, la fin de l'IDEX ne signifie pas la fin de la COMUE, qui est une entité juridique créée en application de la loi Fioraso et qui continuera d'exister en dépit du retrait des financements de l'IDEX. Sciences Po en reste membre de plein exercice, sans avoir aucunement exprimé l'intention de la quitter, à l'instar des 8 autres membres. En deuxième lieu, il faut se préoccuper du financement des projets rendus possibles par l'IDEX. À très court terme, sont assurés d'aller à terme avec des financements IDEX les projets de recherche lancés dans le cadre des appels à projets, les contrats doctoraux et les bourses déjà promises. Le financement des chaires d'excellence est également assuré jusqu'à leur terme. En revanche, l'avenir est moins clair pour certaines initiatives parce que les crédits n'ont pu être engagés ou budgétés. C'est le cas des programmes interdisciplinaires, des antennes à l'étranger et de certaines autres initiatives. Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait assurer un dispositif d'atterrissage du dispositif, comme il l'avait fait pour HÉSAM ; au-delà, il pourrait même mettre en place un dispositif relais, dit « d'accompagnement », pour soutenir une éventuelle nouvelle candidature d'USPC à l'IDEX dans 18 mois, à la fin de la nouvelle période probatoire de PSL et de Paris Saclay.

Tout ce qui a été engagé au sein de la COMUE pendant l'IDEX ne sera donc pas radicalement interrompu. Les présidents d'université et d'établissement de la COMUE sont invités à faire connaître les projets qu'ils souhaitent voir prioritairement financés.

Frédéric Mion évoque ensuite les conséquences à moyen et long terme. La question majeure reste celle de la structure institutionnelle de la COMUE à terme. Dès le lendemain de l'échec de l'IDEX, les quatre présidents d'université de la COMUE se sont emparés de cette question afin d'envisager la fusion des universités.

Frédéric Mion indique qu'il est favorable à la perspective d'une poursuite de l'action de Sciences Po au sein d'une COMUE USPC rebâtie autour des quatre universités fusionnées. Sa participation serait davantage à géométrie variable : il appartiendrait à Sciences Po de décider dans ce contexte nouveau des actions à mener avec ses partenaires de la COMUE. Si la fusion se concrétise, les modes de décision seront très différents de ceux qui existent actuellement : le noyau central pèsera évidemment davantage dans les décisions que les établissements du second cercle. Pour Sciences Po, la participation à un grand ensemble dans lequel sont rassemblées des forces scientifiques considérables, pour une large part complémentaires des nôtres, conserve toute sa pertinence.

Marc Lazar le remercie pour sa présentation et ouvre le débat.

Gilles Favarel-Garrigues s'interroge sur l'alternative au scénario proposé. Il demande s'il est possible d'envisager le retrait de Sciences Po de la COMUE afin d'intégrer un autre ensemble.

Emanuele Ferragina indique qu'il faisait partie des personnes auditionnées. Il fait part de son intérêt pour tous les sujets évoqués. Dans le cadre de la soumission d'un nouvel IDEX, il estime qu'il serait pertinent que toutes les personnes concernées se rencontrent afin de réfléchir sur des projets communs. Par exemple, pour avoir discuté avec des professeurs de physique, il a constaté qu'il partageait certaines de leurs idées sur l'internationalisation de l'université. Le jury a mis en évidence la distance entre les participants qui ne se sont pas rencontrés et n'ont pas essayé de travailler ensemble.

Paul-André Rosental précise que de nombreuses rencontres ont été organisées sur différentes thématiques au cours de l'année 2015.

Marc Lazar s'enquiert d'un pronostic sur la décision de Paris 3 et de Paris 13 vis-à-vis de la fusion. Par ailleurs, il s'interroge sur l'ampleur des résistances à l'intérieur des 4 universités sur ce projet de fusion. De nombreuses déclarations dénoncent la politique menée par Jean-Yves Mérimod. Ce dernier a d'ailleurs annoncé qu'il ne briguerait pas un autre mandat de président de la COMUE, ce qui posera la question de sa succession.

En réponse à Gilles Favarel-Garrigues, Frédéric Mion indique qu'il existe au moins en théorie une alternative : celle de rester dans l'USPC ou de la quitter pour rejoindre une autre COMUE, la loi faisant obligation à Sciences Po d'appartenir à une COMUE. Pour en changer, Sciences Po devrait recevoir un certain nombre d'agrèments du gouvernement. Cette question semble finalement sans objet puisque les deux COMUE vers lesquelles Sciences Po pourrait se tourner, PSL et Sorbonne Universités, seront engagées pour 18 mois et 24 mois dans un processus très lourd, respectivement l'invention d'un établissement faitier qui englobera les composantes de PSL et la fusion de Paris 4 et de Paris 6 pour Sorbonne Universités. Ces COMUE ne seront donc pas en situation d'envisager une modification de leurs périmètres respectifs. Le passé récent a démontré que, dans USPC, Sciences Po a su trouver des pistes de collaboration, notamment interdisciplinaires, qui sont réelles et fécondes. Les pôles constitués doivent accompagner cette dynamique scientifique et de formation. Ainsi, rester au sein d'USPC n'est pas un pis-aller temporaire, mais un choix raisonné et fondé sur l'expérience. Sciences Po commence juste à percevoir les premiers fruits de son travail au sein de la COMUE USPC.

S'agissant de la multiplication des échanges entre les chercheurs, Frédéric Mion estime que plusieurs objectifs ont été concrétisés, comme les appels à projet de recherche, les

programmes interdisciplinaires ou la constitution des pôles. Tout cela a permis aux chercheurs d'apprendre à se connaître et à échanger. Nul doute que les pôles permettront d'accroître ces échanges et discussions.

Concernant la position des universités quant à la fusion, Frédéric Mion estime que l'ampleur des résistances sera probablement importante, quoique différente selon les établissements considérés. Jean-Yves Mérindol a quant à lui, fait part de son souhait, non pas de ne pas être reconduit dans ses fonctions, mais de les quitter avant leur terme, probablement avant la fin de l'année civile.

Olivier Borraz comprend que s'il est prévu de déposer un projet dans les 18 mois à venir, cela signifie que l'élaboration du projet se fera en parallèle du contrat quinquennal. Il s'enquiert du lien éventuel entre les deux projets.

Frédéric Mion répond que les deux processus doivent être étroitement coordonnés et se fonder sur des éléments déjà en germe. Il s'agit d'inscrire des dynamiques déjà engagées dans une perspective institutionnelle plus précise, plus concrète et plus satisfaisante du point de vue du jury. Cela signifie qu'il faut veiller à la cohérence de la préparation des unités de recherche dans le cadre du contrat quinquennal et éviter de bouleverser ce qui existe déjà dans les réflexions.

Marc Lazar propose d'évoquer brièvement l'acte II du Collège universitaire.

Frédéric Mion indique que le travail de réflexion sur les trois années du premier cycle de Sciences Po est en cours depuis le second semestre de l'année 2015. Ce travail est piloté par la doyenne du Collège universitaire, Bénédicte Durand, et plusieurs membres du Conseil scientifique y participent. La réflexion a été confiée à quatre groupes de travail qui travaillent sur le contenu et la qualité de la formation, sur la dimension internationale du Collège, sur l'innovation pédagogique et sur l'innovation sociale. Ces quatre groupes, pilotés par des membres de la faculté permanente de Sciences Po, ont achevé leurs travaux et ont remis leur rapport à la doyenne du Collège universitaire qui va en adresser la synthèse à tous les directeurs de départements. Le Conseil scientifique, pourra débattre lors de sa séance du 5 juillet des grandes orientations retenues. L'échange sera d'autant plus fructueux qu'il aura été nourri par la diffusion de la synthèse en amont.

Marc Lazar incite donc les directeurs de département à organiser la discussion avec les directeurs d'unités.

### **3/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités en droit public (section CNU 02), profil « Droit public économique »**

Christophe Jamin, Professeur des universités, Directeur de l'Ecole de droit de Sciences Po et président du comité de sélection, présente les travaux du comité réuni le 16 mars 2016 et le 15 avril 2016 qui ont conclu à la proposition de classer uniquement Régis Bismuth, professeur agrégé de droit public à l'université de Poitiers.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 voix exprimées, 22 votes oui, 1 vote blanc.

Le conseil scientifique approuve donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé : Régis Bismuth sur le poste de Professeur des universités en droit, profil « Droit public économique ».

#### **4/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités en sciences économiques (section CNU 05), profil « Commerce international théorique et appliqué »**

Nicolas Cœurdacier, associate professor à Sciences Po, suppléant élu d'Émeric Henry, membre du comité de sélection, présente les travaux du comité de sélection qui s'est réuni le 9 mai et le 19 mai en présence des membres externes suivants : Francis Bloch (professeur à Paris 1), Isabelle Méjean (professeure à l'école polytechnique), Sandra Poncet (professeure à Paris 1) et Paola Conconi (professeure à l'université libre de Bruxelles). Les membres internes sont Émeric Henry, Thierry Mayer (président du comité de sélection), Jean-Marc Robin et Cornelia Woll.

Les membres ont conclu à la proposition de classer uniquement Thomas Chaney, professeur des universités en économie à l'école d'économie de Toulouse.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 voix exprimées, 22 votes oui, 1 vote blanc.

Le conseil scientifique approuve donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé : Thomas Chaney sur le poste de Professeur des universités en sciences économiques, profil « Commerce international théorique et appliqué ».

#### **5/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités en géographie et études urbaines (sections CNU 23 et 24)**

Pap Ndiaye, professeur des universités en histoire à Sciences Po et membre du comité de sélection présente les travaux du comité qui s'est réuni le 4 avril et le 4 mai 2016 qui ont conclu à la proposition de classement suivant :

1. Eric Verdeil
2. Haim Yacobi
3. Maria Kaïka
4. Claire Bénit-Gbaffou

Une discussion s'engage sur deux points : il apparaît d'une part qu'il sera nécessaire de réfléchir ultérieurement aux articulations des recrutements faits par les écoles et les unités de recherche susceptibles d'accueillir les nouveaux venus. D'autre part, les candidatures doivent être examinées au regard de l'adéquation entre la fiche de poste et

la stratégie d'établissement qui privilégient les profils internationaux, et le classement proposé par le comité de sélection.

Pap Ndiaye explicite les travaux du comité, la longueur et la richesse des échanges au sein du comité, la précision avec laquelle les publications ont été lues, l'importance des séminaires et entretiens des candidats avec le comité de sélection permettant de dégager des appréciations complémentaires de la seule lecture des CV.

Christine Musselin rappelle qu'il est habituellement de rigueur que l'unité de recherche concernée par le recrutement soit annoncée dès la publication du poste mais que cela n'a pas été possible pour ce cas précis, le profil étant plus ouvert que dans d'autres situations de recrutement. Une attention particulière avait cependant été portée au moment de la composition du comité de sélection, de manière à ce que toutes les unités potentiellement concernées par ce recrutement soient représentées.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 voix exprimées, 13 votes oui, 4 votes non, 6 votes blanc.

Le conseil scientifique approuve donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé n°1 : Eric Verdeil sur le poste de Professeur des universités en géographie et études urbaines.

## **6/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un *associate professor* en sciences économiques, profil « Théorie micro-économique et économie de l'information »**

Jean-Marc Robin, Professeur des universités, Directeur du département d'économie de Sciences Po et membre du comité de sélection, présente les travaux du comité réuni le 9 mai 2016 et le 19 mai 2016 qui ont conclu à la proposition de classer uniquement Eduardo Perez-Richet, associate professor à l'école polytechnique.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 voix exprimées, 22 votes oui, 1 vote blanc.

Le conseil scientifique approuve donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé : Eduardo Perez-Richet sur le poste d'associate professor en sciences économiques, profil « Théorie micro-économique et économie de l'information ».

Les membres du Conseil scientifique adoptent à la majorité des votants (21 oui, 2 votes blancs) la proposition du comité de sélection.

## **7/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un *assistant professor* en *tenure track* en sociologie, profil « Sociologie de l'Europe, sociologie de la mondialisation »**

Renaud Dehousse, professeur des universités en droit à Sciences Po et membre du comité de sélection présente les travaux du comité qui s'est réuni le 16 mars 2016 et le 10 mai 2016 qui ont conclu à la proposition de classement suivant :

1. Bruno Cousin
2. Christof Van Mot
3. Christine Barwick

Marc Lazar précise que le président du comité de sélection, Tommaso Vitale, associate professor en sociologie au CEE, a appliqué les dispositions : puisqu'il a publié de nombreux articles avec Bruno Cousin, il n'a pas participé au classement pour éviter tout conflit d'intérêts.

Christine Musselin rappelle que les règles de vote dans les comités de sélection et dans le Conseil scientifique sont différentes. Un guide édité par le ministère rappelle les règles de vote dans les comités de sélection. Dans ces derniers, « les décisions doivent recueillir un nombre de votes favorables supérieur à la moitié du nombre des membres présents pour être considérées comme adoptées. Les votes nuls, abstentions, refus de vote ou votes blancs sont tous pris en compte dans le calcul de la majorité, au même titre que les votes défavorables ». Pour les autres instances, dont le Conseil scientifique, la jurisprudence du Conseil d'État précise que « les votes sont acquis à la majorité des suffrages exprimés sans que les abstentions ou refus de vote (en cas de conflit d'intérêts) soient pris en compte, sauf disposition contraire formalisée dans les statuts ou le règlement intérieur de l'établissement », ce qui n'est pas le cas à Sciences Po. Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, « les bulletins blancs seront, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tels au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote, mais comme auparavant, ils ne seront pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés ». Or, dans le document du ministère, il n'existe pas de distinction entre les non et les blancs. La situation est ambiguë : selon le texte, les votes exprimés se limitent aux oui et aux non, mais dans le document du ministère, il faut cumuler les non et les blancs.

Le résultat du vote est le suivant : 27 votants, 27 voix exprimées, 25 votes oui, 1 vote nul, 1 vote blanc.

Le conseil scientifique approuve donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé n°1 : Bruno Cousin, sur le poste d'assistant professor en tenure track en sociologie, profil « Sociologie de l'Europe, sociologie de la mondialisation ».

## **8/Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure track* de Dina Waked, Assistant Professor à l'école de droit**

*Sortie de Dina Waked à 11 h 31.*

Christophe Jamin présente le dossier constitué en vue du passage dans la seconde partie de la tenure track de Dina Waked. Composé d'un rapport d'activité et de plusieurs publications, le dossier de Dina Waked a été soumis à trois rapporteurs externes à

l'institution. Le comité, composé des membres de rang A du département de droit, ont examiné l'ensemble de ce dossier et ont rendu un avis unanimement favorable à l'entrée de Dina Waked dans la seconde partie de la tenure track. Le résultat du vote est le suivant : 26 votants, 26 voix exprimées, 25 votes oui, un vote blanc.

Le conseil scientifique rend un avis favorable au passage en deuxième partie de tenure track de Dina Waked.

## **9/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités (poste public) en histoire, profil « Afrique subsaharienne »**

Marc Lazar annonce que ce point est reporté, car il faut vérifier le statut d'un des membres potentiels du comité de sélection.

## **10/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Olivier Beauvallet**

*Retour de Dina Wacked à 11 h 43.*

Florence Haegel, professeure de science politique au CEE, directrice du département de science politique, présente la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Olivier Beauvallet.

Une discussion s'engage sur la possibilité pour l'IEP d'autoriser Olivier Beauvallet, titulaire d'une thèse en droit, à soutenir une HDR en science politique, son dossier ne présentant pas de publications en science politique.

A la demande de l'un des membres du conseil scientifique, le vote est réalisé à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant : 23 votants, 23 voix exprimées, 3 votes oui, 18 votes non, 2 votes blanc.

Le conseil scientifique rend un avis défavorable sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Olivier Beauvallet

## **11/Discussion sur les critères de sélection des ATER par discipline**

Ce point est reporté.

## **12/Discussion sur le recrutement de maîtres de conférences des universités à Sciences Po**

Ce point est reporté.

## **13/Discussion sur l'instruction par le CNU des dossiers de candidature des enseignants-chercheurs MESR à la PEDR**

Ce point est reporté.

## **14/Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.